



**Office Burundais des Recettes**

*"Je suis fier de contribuer à la construction du Burundi"*

**COMMISSARIAT GENERAL**

**Bujumbura, le 4 / 4 / 2019**

**N/REF : 540/92/CG/01/...../A. N/2019**

1234

**NOTE DE SERVICE AUX USAGERS DE LA DOUANE.**

L'Office Burundais des Recettes porte à la connaissance des usagers des services de la douane que le contrat qui liait le Gouvernement du Burundi et la Société Générale de Surveillance (SGS) a pris fin le 15 janvier 2019.

Par conséquent, les vérifications de la conformité des produits à la commande et aux normes avant embarquement, à destination du Burundi, seront désormais faites par des services certifiés dans ce domaine, reconnus au niveau international.

Pour les marchandises qui seront embarquées sans vérification de la conformité, elles seront soumises au contrôle de qualité sur place par le Bureau Burundais de Normalisation.

Le Commissaire des Douanes et Accises est chargé d'assurer le suivi de la mise en application de cette mesure.

**LE COMMISSAIRE GENERAL**

**Hon. Audace NIYONZIMA**